



Mikvaot

Michna 3 - Chapitre 8

הַמֵּטִיל טִפִּין עֲבוֹת מִתּוֹךְ הָאֵמָה, טָמֵא {ו}, דְּבָרֵי רַבִּי אֶלְעָזָר
חֲסָמָא. הַמְהַרְהֵר בְּלִילָה וְעָמַד וּמָצָא בְּשָׂרוֹ חֵם, טָמֵא {ח}.
הַפּוֹלֵט זָרַע בַּיּוֹם הַשְּׁלִישִׁי, טְהוֹרָה, דְּבָרֵי רַבִּי אֶלְעָזָר בֶּן עֲזַרְיָה.
רַבִּי יִשְׁמָעֵאל אוֹמֵר, פְּעָמִים שָׁהִם אַרְבַּע עוֹנוֹת, פְּעָמִים שָׁהִם
חֲמִשָּׁה, פְּעָמִים שָׁהִם שֵׁשׁ. רַבִּי עֲקִיבָא אוֹמֵר {ט}, לְעוֹלָם חֲמִשָּׁה:

Selon Rabbi Elazar ben Azarya, celui qui produit des gouttes épaisses de son membre est impur. Celui qui a eu des pensées sexuelles la nuit et qui, en se réveillant, a constaté que sa chair était chaude est impur. Une femme qui produit du sperme le troisième jour [depuis le rapport sexuel, y compris ce jour-là] est pure [c'est-à-dire même si seulement deux nuits et un jour se sont écoulés entre le rapport et le flux]. Rabbi Yichmael dit : il y a des moments [où elle est pure] où il doit y avoir quatre périodes [entre ; Selon Rabbi Yichmael, elle n'est pas pure avant le quatrième jour, ce qui signifie qu'il doit y avoir au moins deux nuits et deux jours entre le rapport sexuel et l'écoulement], des moments où il doit y avoir cinq périodes de temps [entre les deux, c'est-à-dire deux nuits et trois jours], et des moments où il doit y avoir six périodes de temps [entre les deux, c'est-à-dire trois nuits et trois jours, par exemple si elle a eu un rapport sexuel au début de la nuit de Chabbat, elle n'est pure que si elle a l'écoulement le mardi soir ou plus tard]. Rabbi Akiva dit : il doit toujours y avoir cinq [périodes de temps entre les deux, avant qu'elle soit considérée comme pure].



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions